



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL__269-DE

S²LOW

N° 269/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 32

Pour : 30
Contre : 00
Abstention : 02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 14...avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Denis SABON, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents

M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

M. Yann BOMPARD
Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 269/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et D.2342-11 ;

Vu la délibération n°268/2023 du Conseil municipal du 11 avril 2023 relative à l'élection du Président de séance permettant la signature des délibérations des Comptes de l'exercice 2022 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le BUDGET PRINCIPAL 2022 et les décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes ;

Considérant qu'au cours de l'exercice 2022, Monsieur le Maire a administré les finances du BUDGET PRINCIPAL de la Ville d'Orange, en assurant le suivi de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le compte administratif 2022 s'établit comme suit

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL VILLE

| VILLE ORANGE | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | TOTAL DEUX SECTIONS | |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENTS | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENTS | DÉPENSES OU DÉFICIT | RECETTES OU EXCÉDENTS |
| OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022 | 12 954 079,90 € | 11 771 811,49 € | 37 823 897,64 € | 38 383 187,51 € | 50 777 977,54 € | 50 154 999,00 € |
| RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 | 1 182 268,41 € | | / | 559 289,87 € | 622 978,54 € | / |
| RÉSULTATS REPORTÉS 2021 | / | 13 080 106,24 € | / | 6 093 939,23 € | / | 19 174 045,47 € |
| RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022 | | 11 897 837,83 € | / | 6 653 229,10 € | / | 18 551 066,93 € |

Afin de procéder au règlement définitif de ce budget 2022 et après avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023 ;

**A l'unanimité (2 abstentions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN)
Le Maire s'étant retiré,**

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de la ville d'Orange (Maquette budgétaire en annexe).

Article 2 : de constater les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion.

Article 3 : d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2022 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent de fonctionnement 2022 de : + 559 289,87 €
 Un excédent de fonctionnement cumulé 2021 de : + 6 093 939,23 €
Soit un excédent de clôture définitif 2022 de fonctionnement (002) de : + 6 653 229,10 €

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL__269-DE



Un déficit d'investissement 2022 de : - 1 182 268.41 €
Un excédent d'investissement cumulé 2021 de : + 13 080 106.24 €
Soit un excédent de clôture définitif 2022 d'investissement (001) de : + 11 897 837.83 €

**Soit un excédent total 2022 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections de :
+ 18 551 066.93 €**

LE PRESIDENT DE SEANCE
1^{er} Adjoint au Maire
Denis SABON

